

PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CLUBS



Service technique

2012

PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CLUBS

L'objectif du programme de qualification des clubs est de fournir une direction et de proposer un processus favorisant une expérience quotidienne de qualité supérieure pour les joueurs grâce à la mise en œuvre du Programme de développement à long terme du joueur en ce qui concerne :

- la structure du club;
- l'organisation du club;
- le fonctionnement du club;
- la formation et le perfectionnement professionnel des entraîneurs.

Ces normes ont pu être élaborées grâce aux conseils et au soutien de l'Association canadienne de soccer, du comité technique de Soccer NB, du personnel technique de Soccer NB et des leaders techniques des clubs du Nouveau-Brunswick.

Elles seront examinées régulièrement et évolueront de manière à refléter les changements, la croissance et l'amélioration des clubs de soccer de la province.

Pourquoi un programme de qualification des clubs?

- *Assurer, à tous les clubs membres, la sécurité et le plaisir;*
- *Établir un cadre de référence en matière de fonctionnement, de maintien et de développement d'une programmation;*
- *Maximiser les possibilités de perfectionnement professionnel pour les entraîneurs;*
- *Reconnaître les réalisations des clubs;*
- *Établir les normes fondamentales que les clubs doivent atteindre pour fonctionner efficacement;*
- *Accroître les possibilités pour tous les joueurs, peu importe le niveau d'habileté;*
- *Améliorer la qualité et la rétention des joueurs et des entraîneurs;*
- *Fournir des mesures incitatives pour éduquer et récompenser les clubs qui mettent en place des programmes de perfectionnement pour tous les membres;*
- *Reconnaître les clubs qui ont déjà en place des programmes de perfectionnement s'adressant à tous les membres;*
- *Encourager la loyauté, l'engagement et le sentiment d'appartenance envers le club d'appartenance et le sport en général;*
- *Favoriser un mode de vie sain et actif à long terme;*
- *Maximiser le potentiel et le développement des clubs et de ses membres;*
- *Soutenir l'amélioration du sport au Canada.*

De façon générale, un club qui répond à un plus grand nombre de normes aura plus de succès à aider de jeunes joueurs de soccer à atteindre un niveau élevé et il réalisera plus facilement son énoncé de mission. Toutefois, les normes ne sont qu'un point de départ; la qualité de la direction d'un club et de son personnel (sélection, entraînement et supervision) et la façon dont le programme est exécuté auront également une incidence sur le succès du club.

Comment les qualifications seront-elles mises en pratique?

Ce document énonce entre autres les attentes en matière d'installations, de fonctionnement et de formation donnée aux entraîneurs. De plus, les normes de trois différents types de club sont décrites.

Tout d'abord, il faut avoir un énoncé de mission qui précise la raison d'être principale du club ainsi que ses objectifs concernant le développement technique et personnel des joueurs. De plus, cet énoncé de mission doit être réaliste et se fonder sur les ressources dont disposent le club et la communauté, ce qui permettra à l'organisation de mieux définir quel type de club elle veut être.

(Voir : Matrice de qualification des clubs)

Dans le contexte néobrunswickois, trois types de clubs sont proposés :

Types de clubs		
Club de développement	Club Élite	Super Club
Étapes du DLTJ : — Départ actif — Fondamentaux — Apprendre à s'entraîner — Vie active	Étapes du DLTJ : — Départ actif — Fondamentaux — Apprendre à s'entraîner — S'entraîner à s'entraîner — Vie active	Étapes du DLTJ : — Départ actif — Fondamentaux — Apprendre à s'entraîner — S'entraîner à s'entraîner — S'entraîner à la compétition — Vie active

Les normes des clubs sont conçues pour cibler des domaines ou plateformes précis vers lesquels la direction des clubs devrait tendre pour croître, changer et s'améliorer. Ces quatre plateformes sont :

- 1) **Normes générales** : à la base de tout club
- 2) **Aspect technique** : la dotation, le curriculum, la formation et les ressources supplémentaires
- 3) **Éléments structureaux et administratifs** : l'organisation, la structure, les finances et la gestion des adhésions
- 4) **Installations** : les lieux où se déroulent la formation et les compétitions et où travaille le personnel de bureau

1. Club de développement

CARTE ROUTIÈRE

NORMES GÉNÉRALES

	2013	2014	2015	2016	2017
1. Un logo pour le club.	✓				
2. Des statuts qui établissent les règlements et principes qui gouvernent le club.		✓			
3. Un énoncé de mission qui précise la raison d'être principale du club et ses objectifs concernant le développement technique et personnel des joueurs. Il doit être réaliste et se fonder sur les ressources dont disposent le club et la communauté.		✓			
4. Un directeur technique responsable de la supervision technique de toutes les équipes et de tous les entraîneurs du club.		✓			
5. Une politique en matière de conflit d'intérêts qui traite de la récusation des membres du conseil d'administration dans le cas où leurs enfants membres seraient directement impliqués dans des situations délicates.			✓		
6. Un organigramme clair qui comprend tout le personnel et qui donne la description de tâches de tous les postes.			✓		
7. Des vérifications des antécédents auxquelles doivent se soumettre tous les entraîneurs et tous les adultes qui seront régulièrement en contact avec des joueurs.		✓			
8. Un code de conduite à l'intention des joueurs et des parents.	✓				
9. Un code de conduite à l'intention des entraîneurs dans lequel on insiste sur le professionnalisme, l'intégrité et la maturité requis de la part de tous.	✓				
10. Le club devrait procéder à l'évaluation des risques de toutes les activités menées, tel que stipulé dans le matériel pédagogique à l'intention des entraîneurs de l'Association canadienne de soccer en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> • les entraîneurs; • les installations où se déroule l'entraînement ainsi que les conditions dans lesquelles l'entraînement se déroule; • le climat et les conditions météorologiques; • l'équipement des joueurs; • la politique de protection des enfants de l'Association canadienne de soccer doit être strictement observée en tout temps; • la politique de protection des enfants de l'Association canadienne de soccer doit être affichée sur le site Web du club. 		✓			
11. Des mesures doivent être prises afin que toutes les équipes aient une trousse de premiers soins, tel que stipulé dans le matériel pédagogique à l'intention des membres de la communauté de l'Association canadienne de soccer. <ul style="list-style-type: none"> - Le club doit exiger que les équipes aient un plan d'action d'urgence, tel que stipulé dans le matériel pédagogique à l'intention des entraîneurs de l'Association canadienne de soccer. - Le personnel responsable de la gestion du club doit être en possession des fiches indiquant les antécédents médicaux de tous les membres, y compris celles du personnel d'entraînement et du personnel de gestion. Ces fiches doivent également mentionner les allergies et les médicaments, tel que stipulé dans le matériel pédagogique de l'Association canadienne de soccer. 		✓			

NORMES TECHNIQUES

	2013	2014	2015	2016	2017
Directeur ou directrice technique : Celui ou celle qui occupe ce poste doit : <ul style="list-style-type: none"> — détenir une licence Pré-B de l'ACS; — avoir complété avec succès le cours pour directeurs techniques de clubs de Soccer NB. 			✓		
Direction technique : <ul style="list-style-type: none"> — Le club doit remettre un exemplaire du manuel et de la brochure sur le DLTJ à tous les entraîneurs, bénévoles et parents. — Le club doit offrir à tous les entraîneurs U4 et U6 la possibilité de suivre le cours « Départ actif » de l'ACS, et ce, chaque saison. — Le club doit offrir à tous les entraîneurs U8 et U10 la possibilité de suivre le cours « Fondamentaux » de l'ACS, et ce, une année sur deux. — Le club doit offrir à tous les entraîneurs U11 et de niveaux supérieurs la possibilité de suivre le cours « Apprendre à s'entraîner » ou « Vie active », et ce, une année sur deux. 			✓		

Formation aux entraîneurs : Le club doit obtenir un financement annuel pour la formation et le perfectionnement professionnel à l'externe de son personnel.		✓			
Curriculum / Méthodologie et environnement d'entraînement : — Suivre les lignes directrices énoncées dans le DLTJ pour toutes les étapes. — Offrir des possibilités de jeu libre au cours de l'année pour les joueurs de tous les âges sous forme de <i>futsals</i> ou d'autres petites compétitions similaires. — Utiliser le format jamborée pour les catégories U8 et U10 (aucun classement et aucune fiche conservée).			✓		
Entraînement et développement : Avoir au moins deux matchs ou périodes d'entraînement par semaine pour les catégories U8 et supérieures.		✓			
Découverte des talents : Participer au repérage et au processus de recommandation pour la détermination des joueurs qui composeront les équipes provinciales et participeront au programme Développement, et encourager les meilleurs joueurs à participer au camp d'identification régional.		✓			
Structure des matchs : Mettre en œuvre la structure de match de Soccer Nouveau-Brunswick en fonction du Modèle de développement à long terme du joueur (matrice du club).				✓	
NORMES STRUCTURALES ET ADMINISTRATIVES	2013	2014	2015	2016	2017
Administrateur ou administratrice : Le club doit nommer une administratrice ou un administrateur reconnu, ou encore un étudiant ou une étudiante, et doivent définir les éléments suivants : — responsabilités de la personne désignée; — temps que la personne désignée devra consacrer à ses tâches; — rémunération convenue pour la personne désignée; — description de tâches indiquant ce qu'on attend de la personne désignée.		✓			
Finances : — Avoir un budget annuel centralisé et un compte financier à partir duquel le salaire du personnel d'entraînement, les frais d'inscription des joueurs, le cout des installations et les autres obligations financières importantes sont gérés. — Avoir un système de contrôle financier et comptable ainsi que des politiques financières afin de gérer les actifs et prévenir le vol ou le détournement de fonds, ce qui comprend un examen annuel de la comptabilité.			✓		
Structure des équipes : — Avoir un large éventail de joueurs et offrir plusieurs étapes du DLTJ : « Départ actif », « Fondamentaux », « Apprendre à s'entraîner » et « Vie active ». — Offrir un programme ouvert pour adultes auquel participeront d'anciens joueurs du club et d'autres personnes intéressées, et ce, afin d'offrir la programmation de l'étape « Vie active ».			✓		
Gestion des membres et communications : — un site Web établi; — une page Facebook pour y afficher toutes les activités régionales, provinciales et nationales ainsi que la programmation; — l'assemblée générale annuelle doit être annoncée et doit être accessible; — les procès-verbaux des toutes les réunions officielles du club doivent être affichés; — les états financiers annuels doivent être disponibles; — une liste de distribution électronique de tous les membres, incluant les joueurs, le personnel d'entraînement, les gérants et les bénévoles.			✓		
NORMES CONCERNANT LES INSTALLATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
Installations pour les matchs : — Avoir accès à au moins un terrain de qualité par groupe d'âge qui permet au ballon de rouler en douceur, conformément aux lignes directrices de Soccer NB et en fonction des principes énoncés dans le DLTJ pour chaque groupe d'âge ou étape de développement (matrice du club).				✓	
Bureau et lieu de rencontre du club : — Avoir un bureau où il y a un téléphone, un télécopieur et un accès au courriel.			✓		

2. Club Élite

CARTE ROUTIÈRE

NORMES GÉNÉRALES

2013

2014

2015

2016

2017

1. Un logo pour le club.	✓				
2. Des statuts qui établissent les règlements et principes qui gouvernent le club.		✓			
3. Un énoncé de mission qui précise la raison d'être principale du club et ses objectifs concernant le développement technique et personnel des joueurs. Il doit être réaliste et se fonder sur les ressources dont dispose le club et la communauté.		✓			
4. Un directeur technique responsable de la supervision technique de toutes les équipes et de tous les entraîneurs du club.		✓			
5. Une politique en matière de conflit d'intérêts qui traite de la récusation des membres du conseil d'administration dans le cas où leurs enfants membres seraient directement impliqués dans des situations délicates.		✓			
6. Un organigramme clair qui comprend tout le personnel et qui donne la description de tâches de tous les postes.			✓		
7. Des vérifications des antécédents auxquelles doivent se soumettre tous les entraîneurs et tous les adultes qui seront régulièrement en contact avec des joueurs.		✓			
8. Un code de conduite à l'intention des joueurs et des parents.	✓				
9. Un code de conduite à l'intention des entraîneurs dans lequel on insiste sur le professionnalisme, l'intégrité et la maturité requis de la part de tous.	✓				
10. Le club devrait procéder à l'évaluation des risques de toutes les activités menées, tel que stipulé dans le matériel pédagogique à l'intention des entraîneurs de l'Association canadienne de soccer en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> • les entraîneurs; • les installations où se déroule l'entraînement ainsi que les conditions dans lesquelles l'entraînement se déroule; • le climat et les conditions météorologiques; • l'équipement des joueurs; • la politique de protection des enfants de l'Association canadienne de soccer doit être strictement observée en tout temps; • la politique de protection des enfants de l'Association canadienne de soccer doit être affichée sur le site Web du club. 		✓			
11. Des mesures doivent être prises afin que toutes les équipes aient une trousse de premiers soins, tel que stipulé dans le matériel pédagogique à l'intention des membres de la communauté de l'Association canadienne de soccer. <ul style="list-style-type: none"> — Le club doit exiger que les équipes aient un plan d'action d'urgence, tel que stipulé dans le matériel pédagogique à l'intention des entraîneurs de l'Association canadienne de soccer. — Le personnel responsable de la gestion du club doit être en possession des fiches sur les antécédents médicaux de tous les membres, y compris celles du personnel d'entraînement et du personnel de gestion. Ces fiches doivent également mentionner les allergies et les médicaments, tel que stipulé dans le matériel pédagogique de l'Association canadienne de soccer. 		✓			

NORMES TECHNIQUES

2013

2014

2015

2016

2017

<p>Directeur ou directrice technique : Celui ou celle qui occupe ce poste doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> — être employé à temps partiel et cumuler au moins 600 heures par année; — détenir une licence provinciale B de l'ACS; — avoir complété avec succès le cours pour directeurs techniques de clubs de Soccer NB; <p>Le club et le directeur ou la directrice technique doivent élaborer une entente écrite et signée qui précise les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> — les responsabilités de la personne désignée; — le temps que la personne désignée devra consacrer à ses tâches; — la rémunération convenue pour la personne désignée <p>Le club doit élaborer une description de tâches indiquant ce qui est attendu de la personne désignée.</p>				✓	
---	--	--	--	---	--

<p>Direction technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Le club doit remettre un exemplaire du manuel et de la brochure sur le DLTJ à tous les entraîneurs, bénévoles et parents. — Le club doit offrir à tous les entraîneurs U4 et U6 la possibilité de suivre le cours « Départ actif » de l'ACS, et ce, chaque saison. — Le club doit offrir à tous les entraîneurs U8 et U10 la possibilité de suivre le cours « Fondamentaux » de l'ACS, et ce, une année sur deux. — Le club doit offrir à tous les entraîneurs U11 et de niveaux supérieurs la possibilité de suivre le cours « Apprendre à s'entraîner » ou « Vie active », et ce, une année sur deux. — Tous les entraîneurs des catégories U4 à U10 doivent participer à un atelier portant sur le soccer communautaire offert par Soccer NB, et ce, une année sur deux. — Tous les entraîneurs en chef de premier niveau doivent détenir une licence Pré-B de l'ACS. — Le club doit avoir un entraîneur de gardiens de but détenant au moins une licence provinciale de gardien de but. — Les parents entraîneurs impliqués dans le programme jeunesse doivent être formés et supervisés par le directeur technique. 				✓	
<p>Formation aux entraîneurs :</p> <p>Le club doit obtenir un financement annuel pour la formation et le perfectionnement professionnel à l'externe de son personnel.</p>		✓			
<p>Curriculum / Méthodologie et environnement d'entraînement :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Veiller à ce que le curriculum d'entraînement soit conforme à celui recommandé par le DLTJ. — Offrir régulièrement des possibilités de jeu libre au cours de l'année pour les joueurs de tous les âges sous forme de <i>futsals</i> ou d'autres petites compétitions similaires. (« Fondamentaux » et « Apprendre à s'entraîner »). — Incorporer de petits jeux connexes au curriculum d'entraînement ainsi que différents formats de compétitions dans chaque groupe d'âge, conformément aux lignes directrices du DLTJ adoptées par Soccer NB. — Mettre en place un programme d'évaluation afin de mesurer les données de base relatives aux attributs physiques concernant la vitesse, la force, la puissance et l'agilité des différents groupes d'âge ainsi que les progrès réalisés. — Mettre en place un programme d'évaluation afin de déterminer l'adresse des joueurs en matière de compétences techniques de base en fonction des différents groupes d'âge. — Suivre les lignes directrices énoncées dans le DLTJ pour toutes les étapes. — Utiliser le format jamborée pour les catégories U8 et U10 (aucun classement et aucune fiche conservée). — Avoir régulièrement accès à des installations d'entraînement de qualité et respecter les normes minimales suivantes pour les équipes U13 et supérieures : au moins la moitié d'un terrain de taille normale par équipe, au moins deux buts portables par équipe et au moins un ballon par joueur. 				✓	
<p>Entraînement et développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Avoir au moins deux matchs ou périodes d'entraînement par semaine pour les catégories U8 et supérieures. — Avoir des pratiques de match selon au minimum le ratio 2:1 pour les équipes U11 et supérieures, et des entraînements de 60 à 105 minutes pour toutes les équipes principales. 		✓			
<p>Découverte des talents :</p> <p>Participer au repérage et au processus de recommandation pour la détermination des joueurs qui composeront les équipes provinciales et participeront au programme Développement, et encourager les meilleurs joueurs à y participer.</p>		✓			
<p>Évaluation des joueurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Fournir des évaluations écrites annuelles afin d'aider les joueurs à déterminer leurs forces et leurs faiblesses. 			✓		
<p>Structure des matchs :</p> <p>Mettre en œuvre la structure de match de Soccer Nouveau-Brunswick en fonction du Modèle de développement à long terme du joueur (matrice du club).</p>			✓		

NORMES CONCERNANT LES INSTALLATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
<p>Administrateur professionnel ou administratrice professionnelle : Le club doit nommer un administrateur professionnel reconnu ou une administratrice professionnelle reconnue, ou encore un étudiant ou une étudiante, qui travaillera à temps partiel. Le club et la personne désignée doivent élaborer une entente écrite et signée précisant les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> — les responsabilités de la personne désignée; — le temps que la personne désignée devra consacrer à ses tâches; — la rémunération convenue pour la personne désignée. <p>Le club doit élaborer une description de tâches indiquant ce qui est attendu de la personne désignée.</p>			✓		
<p>Structure des équipes :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Avoir un large éventail de joueurs (au moins 450) et offrir plusieurs étapes du DLTJ : « Départ actif », « Fondamentaux », « Apprendre à s’entraîner » et « Vie active ». — Offrir un programme ouvert pour adultes auquel participeront d’anciens joueurs du club et d’autres personnes intéressées, et ce, afin d’offrir la programmation de l’étape « Vie active ». 			✓		
<p>Finances :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Avoir un budget annuel centralisé et un compte financier à partir duquel le salaire du personnel d’entraînement, les frais d’inscription des joueurs, le cout des installations et les autres obligations financières importantes sont gérés. — Avoir un système de contrôle financier et comptable ainsi que des politiques financières afin de gérer les actifs et prévenir le vol ou le détournement de fonds, ce qui comprend un examen annuel de la comptabilité. 			✓		
<p>Gestion des membres et communications :</p> <ul style="list-style-type: none"> — un site Web pour la diffusion de renseignements concernant le club, ses joueurs, ses ligues ainsi que d’autres renseignements pertinents pour le public — une page Facebook pour y afficher toutes les activités régionales, provinciales et nationales ainsi que la programmation — un bulletin de nouvelles pour les communications régulières — une assemblée générale annuelle doit être annoncée et doit être accessible — les procès-verbaux des toutes les réunions officielles du club doivent être affichés — les états financiers annuels doivent être disponibles — une liste de distribution électronique de tous les membres, incluant les joueurs, le personnel d’entraînement, les gérants et les bénévoles. 			✓		
NORMES CONCERNANT LES INSTALLATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
<p>Installations pour les matchs :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Avoir accès à au moins un terrain de qualité par groupe d’âge qui permet au ballon de rouler en douceur, conformément aux lignes directrices de Soccer NB et en fonction des principes énoncés dans le DLTJ pour chaque groupe d’âge ou étape de développement (matrice du club). — Avoir accès à des installations d’entraînement déterminées, possédées ou louées par le club, munies d’au moins deux terrains d’entraînement comprenant chacun de nombreux buts de tailles variées. — Avoir accès à un terrain en gazon artificiel à utiliser pour les matchs du début ou de la fin de la saison, pour l’entraînement et pour les jours où le temps est défavorable. 				✓	
<p>Installations pour les compétitions : Avoir accès à au moins un terrain de compétition de haute qualité qui permet au ballon de rouler doucement, conformément aux règlements de la FIFA. De plus, ce terrain doit contenir des bancs couverts pour les joueurs, des toilettes ou des toilettes portatives.</p>					✓
<p>Bureau et lieu de rencontre du club :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Avoir un bureau où il y a un téléphone, un télécopieur et un accès au courriel. 			✓		

3. SUPER CLUB

CARTE ROUTIÈRE

NORMES GÉNÉRALES

	2013	2014	2015	2016	2017
1. Un logo pour le club.	✓				
2. Des statuts qui établissent les règlements et principes qui gouvernent le club.		✓			
3. Un énoncé de mission qui précise la raison d'être principale du club et ses objectifs concernant le développement technique et personnel des joueurs. Il doit être réaliste et se fonder sur les ressources dont dispose le club et la communauté.		✓			
4. Un directeur technique responsable de la supervision technique de toutes les équipes et de tous les entraîneurs du club.		✓			
5. Une politique en matière de conflit d'intérêts qui traite de la récusation des membres du conseil d'administration dans le cas où leurs enfants membres seraient directement impliqués dans des situations délicates.		✓			
6. Un organigramme clair qui comprend tout le personnel et qui donne la description de tâches de tous les postes à temps plein.			✓		
7. Des vérifications des antécédents auxquelles doivent se soumettre tous les entraîneurs et tous les adultes qui seront régulièrement en contact avec des joueurs.		✓			
8. Un code de conduite à l'intention des joueurs et des parents.	✓				
9. Un code de conduite à l'intention des entraîneurs dans lequel on insiste sur le professionnalisme, l'intégrité et la maturité requis de la part de tous.	✓				
10. Le club devrait procéder à l'évaluation des risques de toutes les activités menées, tel que stipulé dans le matériel pédagogique à l'intention des entraîneurs de l'Association canadienne de soccer en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> • les entraîneurs; • les installations où se déroule l'entraînement ainsi que les conditions dans lesquelles l'entraînement se déroule; • les installations où se déroule l'entraînement ainsi que les conditions dans lesquelles l'entraînement se déroule; • l'équipement des joueurs; • la politique de protection des enfants de l'Association canadienne de soccer doit être strictement observée en tout temps; • la politique de protection des enfants de l'Association canadienne de soccer doit être affichée sur le site Web des clubs. 		✓			
11. Des mesures doivent être prises afin que toutes les équipes aient une trousse de premiers soins, tel que stipulé dans le matériel pédagogique à l'intention des membres de la communauté de l'Association canadienne de soccer. <ul style="list-style-type: none"> — Le club doit exiger que les équipes aient un plan d'action d'urgence, tel que stipulé dans le matériel pédagogique à l'intention des entraîneurs de l'Association canadienne de soccer. — Le personnel responsable de la gestion du club doit être en possession des fiches indiquant les antécédents médicaux de tous les membres, y compris celles du personnel d'entraînement et du personnel de gestion. Ces fiches doivent également mentionner les allergies et les médicaments, tel que stipulé dans le matériel pédagogique de l'Association canadienne de soccer. 		✓			

NORMES TECHNIQUES

	2013	2014	2015	2016	2017
Directeur ou directrice technique : Celui ou celle qui occupe ce poste doit : <ul style="list-style-type: none"> — être employé à temps plein; — détenir une licence nationale B de l'ACS; — avoir complété avec succès le cours pour directeurs techniques de clubs de Soccer NB. Le club et le directeur ou la directrice technique doivent élaborer une entente écrite et signée qui précise les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> — les responsabilités de la personne désignée; — le temps que la personne désignée devra consacrer à ses tâches; — la rémunération convenue pour la personne désignée. Le club doit élaborer une description de tâches indiquant ce qui est attendu de la personne désignée.			✓		

<p>Direction technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Le club doit remettre une version du manuel et de la brochure sur le DLTJ à tous les entraîneurs, bénévoles et parents; — Le club doit offrir à tous les entraîneurs U4 et U6 la possibilité de suivre le cours « Départ actif » de l'ACS, et ce, chaque saison; — Le club doit offrir à tous les entraîneurs U8 et U10 la possibilité de suivre le cours « Fondamentaux » de l'ACS, et ce, une année sur deux. — Le club doit offrir à tous les entraîneurs U11 et de niveaux supérieurs la possibilité de suivre le cours « Apprendre à s'entraîner » ou « Vie active », et ce, une année sur deux. — Tous les entraîneurs des catégories U4 à U10 doivent participer à un atelier portant sur le soccer communautaire offert par Soccer NB, et ce, une année sur deux; — Tous les entraîneurs en chef de premier niveau doivent détenir une licence Pré-B de l'ACS; — Le club doit avoir un entraîneur de gardiens de but détenant au moins une licence provinciale de gardien de but. — Le club doit avoir un arbitre en chef désigné, et ce dernier doit être membre de SNB et détenir au moins un niveau « district ». — Les parents entraîneurs impliqués dans le programme jeunesse doivent être formés et supervisés par le directeur technique. 				✓	
<p>Formation aux entraîneurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Le club doit obtenir un financement annuel pour la formation et le perfectionnement professionnel à l'externe de son personnel. — Le club doit avoir un programme de formation et de perfectionnement professionnel interne à l'intention des entraîneurs grâce auquel il peut leur offrir de 3 à 5 heures de perfectionnement. — Le club doit avoir une bibliothèque ou un centre de ressources offrant vidéos, livres et autres renseignements concernant les méthodes d'entraînement, les séances d'entraînement, etc. 			✓		
<p>Entraînement et développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Avoir au moins deux matchs ou périodes d'entraînement par semaine pour les catégories U8 et supérieures. — Avoir des pratiques selon au minimum le ratio 2:1 pour les équipes U11 et supérieures, et des entraînements de 60 à 105 minutes pour toutes les équipes principales et celles de la Division 1. — Avoir des pratiques selon au minimum le ratio 3:1 pour les principales équipes U13 et supérieures, et des entraînements de 60 à 105 minutes. 			✓		
<p>Entraînement et environnement des compétitions :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Suivre le curriculum d'entraînement recommandé par le DLTJ. — Offrir régulièrement des possibilités de jeu libre au cours de l'année pour les joueurs de tous les âges sous forme de <i>futsals</i> ou d'autres petites compétitions similaires. — Utiliser le format jamborée pour les catégories U8 et U10 (aucun classement et aucune fiche conservée). — Avoir régulièrement accès à des installations d'entraînement de qualité et respecter les normes minimales suivantes pour les équipes U13 et supérieures : au moins la moitié d'un terrain de taille normale par équipe, au moins deux buts portables par équipe et au moins un ballon par joueur. — Avoir un terrain de dimensions standards pour l'entraînement des équipes principales de chaque groupe d'âge de la catégorie U13 et supérieures, au moins une fois par semaine. — Avoir des uniformes standards pour les équipes afin de favoriser une atmosphère professionnelle au sein de l'environnement d'entraînement. — Avoir un protocole et des procédures concernant les voyages d'équipe (logistique, apparence, comportement, itinéraire, etc.). 			✓		
<p>Découverte des talents :</p> <p>Participer au repérage et au processus de recommandation pour la détermination des joueurs qui composeront les équipes provinciales et participeront au programme Développement, et encourager les meilleurs joueurs à y participer.</p>		✓			
<p>Évaluation des joueurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Fournir deux évaluations écrites annuelles afin d'aider les joueurs à déterminer leurs forces et leurs faiblesses. 			✓		

Structure des matchs : Mettre en œuvre la structure de match de Soccer Nouveau-Brunswick en fonction du Modèle de développement à long terme du joueur (matrice du club).			✓		
NORMES STRUCTURALES ET ADMINISTRATIVES					
Fonctionnement : — Tenir annuellement une réunion de planification stratégique et d'établissement des objectifs afin de déterminer la direction et l'accent pour l'avenir du club à court et à long terme. — Avoir un plan stratégique quinquennal indiquant les objectifs du club en ce qui concerne les joueurs et leur développement, les entraîneurs et leur développement et les installations. Ce plan devrait être examiné et évalué annuellement.			✓		
Administrateur professionnel ou administratrice professionnelle : Le club doit nommer, à temps plein, un administrateur professionnel reconnu ou une administratrice professionnelle reconnue. Le club et la personne désignée doivent élaborer une entente écrite et signée précisant les éléments suivants : — les responsabilités de la personne désignée; — le temps que la personne désignée devra consacrer à ses tâches; — la rémunération convenue pour la personne désignée. Le club doit élaborer une description de tâches indiquant ce qui est attendu de la personne désignée.			✓		
Structure des équipes : — Avoir un large éventail de joueurs (au moins 1500) et offrir plusieurs étapes du DLTJ : « Départ actif », « Fondamentaux », « Apprendre à s'entraîner » et « Vie active ». — Offrir un programme ouvert pour adultes auquel participeront d'anciens joueurs du club et d'autres personnes intéressées, et ce, afin d'offrir la programmation de l'étape « Vie active ».			✓		
Finances : — Avoir un budget centralisé annuel et un compte financier à partir duquel le salaire du personnel d'entraînement, les frais d'inscription des joueurs, le cout des installations et les autres obligations financières importantes sont gérés. — Avoir un système de contrôle financier et comptable ainsi que des politiques financières afin de gérer les actifs et prévenir le vol ou le détournement de fonds, ce qui comprend un examen annuel de la comptabilité. — Avoir un programme de financement de base afin d'aider à minimiser les frais de participation des joueurs. — Avoir un programme de bourses afin de réduire ou d'éliminer les frais de participation des joueurs qui ont des besoins financiers importants.			✓		
Gestion des membres et communications : — un site Web pour la diffusion de renseignements concernant le club, ses joueurs, ses ligues ainsi que d'autres renseignements pertinents pour le public — une page Facebook pour y afficher toutes les activités régionales, provinciales et nationales ainsi que la programmation — des politiques écrites qui indiquent ce qui est attendu des joueurs et de leur engagement et qui décrivent les procédures de renvoi — des réunions annuelles pour les membres auxquelles participent les joueurs et les parents — un plan de recrutement et de formation des bénévoles afin que tous les membres participent aux activités du club et aident à payer les couts de fonctionnement — un bulletin de nouvelles pour les communications régulières — une assemblée générale annuelle annoncée et accessible — les procès-verbaux des toutes les réunions officielles du club doivent être affichés — les états financiers annuels doivent être disponibles — une liste de distribution électronique de tous les membres, incluant les joueurs, le personnel d'entraînement, les gérants et les bénévoles			✓		

NORMES CONCERNANT LES INSTALLATIONS

2013

2014

2015

2016

2017

Installations pour les matchs :

- Avoir accès à au moins un terrain de qualité par groupe d'âge qui permet au ballon de rouler en douceur, conformément aux lignes directrices de Soccer NB et en fonction des principes énoncés dans le DLTJ pour chaque groupe d'âge ou étape de développement (matrice du club).
- Avoir accès à des installations d'entraînement déterminées, possédées ou louées par le club, munies d'au moins deux terrains d'entraînement comprenant chacun de nombreux buts de tailles variées.
- Avoir accès à un terrain en gazon artificiel à utiliser pour les matchs du début ou de la fin de la saison, pour l'entraînement et pour les jours où le temps est défavorable.

✓

Installations pour les compétitions :

- Avoir accès à au moins un terrain de compétition de haute qualité qui permet au ballon de rouler doucement, conformément aux règlements de la FIFA. De plus, ce terrain doit contenir des bancs couverts pour les joueurs, des toilettes ou des toilettes portatives.
- Avoir des installations de type stade pour les matchs prestigieux comprenant des vestiaires, une signalisation autour du terrain, un tableau de pointage électronique et des gradins ou estrades pouvant accueillir au moins 100 spectateurs.

✓

Bureau et lieu de rencontre du club :

- Avoir un bureau où il y a un téléphone, un télécopieur et un accès au courriel.
- Avoir un lieu de rencontre offrant des bureaux individuels à tout le personnel d'entraînement à temps plein ainsi que des salles de conférence pour les réunions d'équipes et de joueurs.
- Offrir aux athlètes élités l'accès à des installations d'entraînement permettant de développer la vitesse, la force et la puissance.

✓



**DÉVELOPPEMENT À LONG TERME DES JOUEURS DE SOCCER NB
MATRICE DE QUALIFICATION DES CLUBS**



Type de club	Club de développement	Club Élite	Super Club
Nombre de joueurs	Illimité	Au moins 450 joueurs	Au moins 1 000 joueurs
Niveau de compétition	Ligue interne et Division 1	Plus haut niveau de compétition	Plus haut niveau de compétition/semi-pro
Durée de la saison	12 à 20 semaines	30 semaines	40 semaines
Qualification de l'entraîneur en chef	Licence Pré-B À temps partiel si plus de 450 joueurs	Licence provinciale B À temps partiel	Licence nationale B À temps plein
Administrateur	Étudiant (plus de 450 joueurs)	À temps partiel	À temps plein
Coordonnateur technique	Étudiant	Étudiant	À temps partiel
Normes concernant les installations	Se référer au programme de qualification des clubs	Se référer au programme de qualification des clubs	Se référer au programme de qualification des clubs
Normes concernant l'équipement	Se référer au programme de qualification des clubs	Se référer au programme de qualification des clubs	Se référer au programme de qualification des clubs
Étapes du DLTJ	Vie active	Vie active	Vie active
	Apprendre à s'entraîner	S'entraîner à s'entraîner	S'entraîner à la compétition
	Fondamentaux	Apprendre à s'entraîner	S'entraîner à s'entraîner
	Départ actif	Fondamentaux	Apprendre à s'entraîner
	Départ actif	Départ actif	Fondamentaux
			Départ actif





DÉVELOPPEMENT À LONG TERME DES JOUEURS DE SOCCER NOUVEAU-BRUNSWICK MATRICE DE STRUCTURE DES MATCHS POUR LES CLUBS ET LES ÉCOLES



DÉVELOPPEMENT À LONG TERME DES JOUEURS	ÉTAPE 1 Départ actif	ÉTAPE 2 Fondamentaux	ÉTAPE 3 Apprendre à s'entraîner		ÉTAPE 4 S'entraîner à s'entraîner	ÉTAPE 5 S'entraîner à la compétition	ÉTAPE 6 S'entraîner à gagner	ÉTAPE 7 Vie active
	« Premiers tirs » 	« S'amuser avec le ballon » 	« L'âge d'or » 		« Joueurs élités » 	« Joueurs de niveau international » 	« Joueurs de niveau Coupe du monde » 	« Soccer pour la vie » 
Âge Cible Groupe/Niveau	U4 et U6	U8	U10	U11 et U12	U13 à U18 PRINCIPALES	U16 à U20 ÉQUIPES NATIONALES	ÉQUIPES NATIONALES DE LA COUPE DU MONDE	HOMMES ET FEMMES DE TOUT ÂGE
NIVEAU D'HABILITÉ	Mouvements de base et jeu	Mouvements de base et habiletés propres au soccer	Développement des habiletés et de la rapidité		Développement des capacités physiques, des habiletés et des tactiques	Raffinement des habiletés et jeu en position; entraînement mental et physique particulier au soccer	Perfectionnement	Dépassement de soi, mise en forme, plaisir et interaction sociale
OBJECTIFS	Invitation à être et à développer les habiletés motrices	Développement technique grâce à des activités amusantes; accent mis sur les habiletés et notions de base, non sur les tactiques	Accent mis sur la technique et le développement des habiletés; introduction aux tactiques; le plaisir est toujours primordial		Augmentation de la charge d'entraînement; accent mis sur les habiletés et tactiques particulières au soccer; on commence à distinguer les joueurs élités	Préparation des joueurs à la compétition élitée	Maximisation des compétences de tous les joueurs : habiletés, tactiques, attributs physiques et attitudes	Invitation à rester actif toute la vie et à assumer le rôle d'entraîneur, d'officiel ou d'administrateur
STRUCTURE DU JEU	Aucun match compétitif	5 c. 5	7 c. 7	8 c. 8	11 c. 11	11 c. 11	11 c. 11	En fonction du niveau du jeu
DIMENSION DU TERRAIN	S.O.	22 m large x 36 m long	36 m large x 55 m long	42 m large x 60 m long	68 m large x 105 m long	68 m large x 105 m long	68 m large x 105 m long	En fonction du niveau du jeu
DIMENSION DES BUTS	S.O.	5 pi (1.52m) x 8 pi (2.44 m)	6 pi (1.83 m) x 16 pi (4.88 m)	6 pi (1.83 m) x 18 pi (5.49 m)	8 pi (2.44 m) x 24 pi (7.32m)	8 pi (2.44 m) x 24 pi (7.32m)	8 pi (2.44 m) x 24 pi (7.32m)	En fonction du niveau du format de jeu
DIMENSION DU BALLON	Taille 3	Taille 4	Taille 4	Taille 4	Taille 5	Taille 5	Taille 5	Taille 5
DURÉE D'UN MATCH	S.O.	2 x 15 min	2 x 25 min	2 x 30 min	2 x 40 min	2 x 40 min	2 x 45 min	En fonction du niveau du format de jeu
TAILLE DES ÉQUIPES	12	10 – 12	12 – 14	12 – 14	18	18	Règlements de la FIFA	En fonction du niveau du format de jeu
DURÉE DE LA SAISON	12 semaines	12 – 20 semaines	20 semaines	20 semaines	40 semaines	46 semaines	Toute l'année	En fonction du niveau du jeu

NOMBRE DE MATCHS PAR ANNÉE	S.O.	12 matchs	20 matchs	20 matchs	40 matchs	46 matchs	50 matchs	En fonction du niveau du jeu
NOMBRE DE SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT PAR SEMAINE	2	2	2	2	3	4 à 5	5 à 12	En fonction du niveau du jeu
DURÉE D'UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT	45 min.	45 min.	60 à 75 min.	75 min.	75 à 90 min.	75 à 90 min.	75 à 90 min.	En fonction du niveau du format de jeu
NIVEAU DES ENTRAÎNEURS	Départ actif	Fondamentaux	Apprendre à s'entraîner	Apprendre à s'entraîner Pré-B	Pré-B et B Provincial	A et B nationaux	A national	Vie active ou volet compétition
NIVEAU DES ARBITRES	S.O.	District	District	District	Régional/Provincial	Provincial/National	National/International	District/Régional
SERVICES PARTICULIERS	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	Physiothérapeute, entraîneur de gardiens de but, entraîneur physique	Médecin, physiothérapeute, entraîneur de gardien de but, entraîneur physique, préparateur mental	Médecin, physiothérapeute, entraîneur de gardien de but, entraîneur physique, préparateur mental	En fonction du niveau du jeu
PRINCIPES DIRECTEURS	Les parents jouent avec les enfants.	Aucun classement de ligue; format jamboree; accent mis sur le PLAISIR; temps de jeu égal et essai de toutes les positions de jeu, y compris celle de gardien de but.	Matches organisés par les petites ligues; un calendrier est organisé, mais le classement n'est pas noté; temps de jeu égal et essai de toutes les positions de jeu, y compris celle de gardien de but.	Les petites ligues organisent le calendrier; temps de jeu égal et essai de toutes les positions de jeu, y compris celle de gardien de but.	Les clubs doivent reconnaître et protéger les intérêts à long terme de chaque athlète; à cette étape, les joueurs devraient participer au programme de leur académie régionale.	Les joueurs de niveaux national et provincial sont exposés à un jeu de qualité et des environnements d'entraînement de qualité; ils devraient jouer régulièrement des matches très compétitifs au sein de l'Équipe NB, d'une équipe nationale jeunesse ou d'une équipe professionnelle.	Accent mis sur l'optimisation de la performance; les joueurs devraient régulièrement jouer des matches où la pression est grande afin de développer la constance.	Le recrutement et la rétention des joueurs, entraîneurs, arbitres et administrateurs sont les clés du développement continu du soccer communautaire et du soccer élite au Canada.
								